COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 Novembre 2021

Présents : Eric Valour, Maurice Rioufreyt, Pierre Fayolle, Julie Vallée, Philippe Rivollier, Julien Boncompain , Hervé Ntais, Philippe Davenas.

Emmanuelle Didier a donné pouvoir à Pierre Fayolle ; Jean Tempère a donné pouvoir à Eric Valour ; François Ballerie a donné pouvoir à Julie Vallée.

1-Transfert du budget régie transport sur le budget général :

Le transport scolaire relève de la compétence de l'agglomération du Puy en Velay (CAPEV). Jusqu'à présent, la commune de Chamalières sur Loire a assuré le transport pour le compte de la CAPEV dans le cadre d'une convention de prestation. Le bus nécessitant de grosses réparations, il a été convenu que désormais le transport scolaire serait assuré par la CAPEV.

En conséquence, le budget annexe de la régie de transports doit être supprimé et le solde de ce dernier sera réintégré au budget communal 2022.

2- Election de la commission d'appel d'offre :

Sont désignés pour siéger à la commission d'appel d'offre :

Titulaires : Jean Tempère, Pierre Fayolle, François Ballerie

Suppléants : Emmanuelle Didier, Maurice Rioufreyt, Julien Boncompain

3- Annulation de la délibération 2021-37 :

Cette délibération n'a pas été transmise en préfecture car elle fait doublon avec la délibération 2021-31.